

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DEUST Animation gestion des activités physiques, spor. et cult. parc. Encadrem. activ. phys. sport loisir Nature-2ème an**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 16 juillet 1984, relatif au Diplôme d'Études Universitaire Scientifique et Techniques,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen DEUST Animation gestion des activités physiques, spor. et cult. parc. Encadrem. activ. phys. sport loisir Nature-2ème an comme suit :

**Membres du jury**

HAMMACHE Nasser, Président, PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE

MOTARD Emmanuel, Vice-président, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

**Semestre 1**

THOMAS Frederique, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

METZ Lore, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

RISTORI Jean paul, EDUCATEUR SPORTIF

GIORGJIEVSKI Svetlana, PROFESSIONNEL

**Semestre 2**

THOMAS Frederique, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

METZ Lore, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

RISTORI Jean paul, EDUCATEUR SPORTIF

GIORGJIEVSKI Svetlana, PROFESSIONNEL

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



**Modalités de recours:** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.